



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

À TOUTES LES PERSONNES ET TOUS LES ORGANISMES INTÉRESSÉS, prenez avis que le règlement N° **21-CM-210** modifiant le règlement 20-CM-200 concernant les animaux est entré en vigueur le 9 août 2021.

Le règlement N° **21-CM-210** fixe de nouvelles règles à respecter concernant les licences pour les animaux.

De plus, prenez note que le règlement N° **21-CM-210** est disponible pour consultation au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur notre site internet.

DONNÉ À VILLEROY

CE 11 août 2021

Joannie Lamothe

Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

Je, soussignée, Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidente à Laurierville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 16 et 17 heures, le 11 août 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Salle Firmin-Roy (Église), bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 août 2021

Joannie Lamothe

Directrice générale/Secrétaire-trésorière